



DELIBERATION 2019-81

LE SEPT NOVEMBRE DEUX-MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE ET UN OCTOBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - M. MASSON M. - Mme LOPEZ M-F. - Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - Mme FABRY V. - M RIO F.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à Mme GUIRAUD I. - M. TRINDADE J. procuration à Mme OMS M-L - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. - Mme ESCRIG C.

ABSENTS : M PETIT E. - Mme VACQUIE S. - Mme SALOMON M-L - M. CARABASSE P. - M. VERNAY P. -

Madame LOPEZ M-F a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Demande de subvention pour la réfection du synthétique Etienne Vidal

Madame le Maire indique qu'un marché public a été lancé pour la pose d'un nouveau gazon synthétique sur le stade Etienne Vidal.

L'entreprise ST Groupe a été retenue et le marché notifié le 24 septembre 2019 pour un montant de 310 280€ HT soit 372 336€ TTC

Une telle opération répond à un double objectif poursuivi par la municipalité :

- Accroître la qualité du cadre de vie des Védasiens
- Participer à la mise en œuvre d'une politique sport santé permettant l'activité physique et ludique

Madame le Maire propose de solliciter le département de l'Hérault pour obtenir une subvention permettant le financement de ce projet :

Plan de financement

Dépenses	Montants	Financeurs	Montants
Travaux HT	310 280€	CD34 : FAIC	35 000 €
		CD34 : Equipements sportifs	77 570 €
		Autofinancement Commune	197 710 €
TOTAL HT	310 280 €	TOTAL	310 280 €

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le Département pour une aide financière selon le plan de financement proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD

Maire de Saint Jean de Védas

